

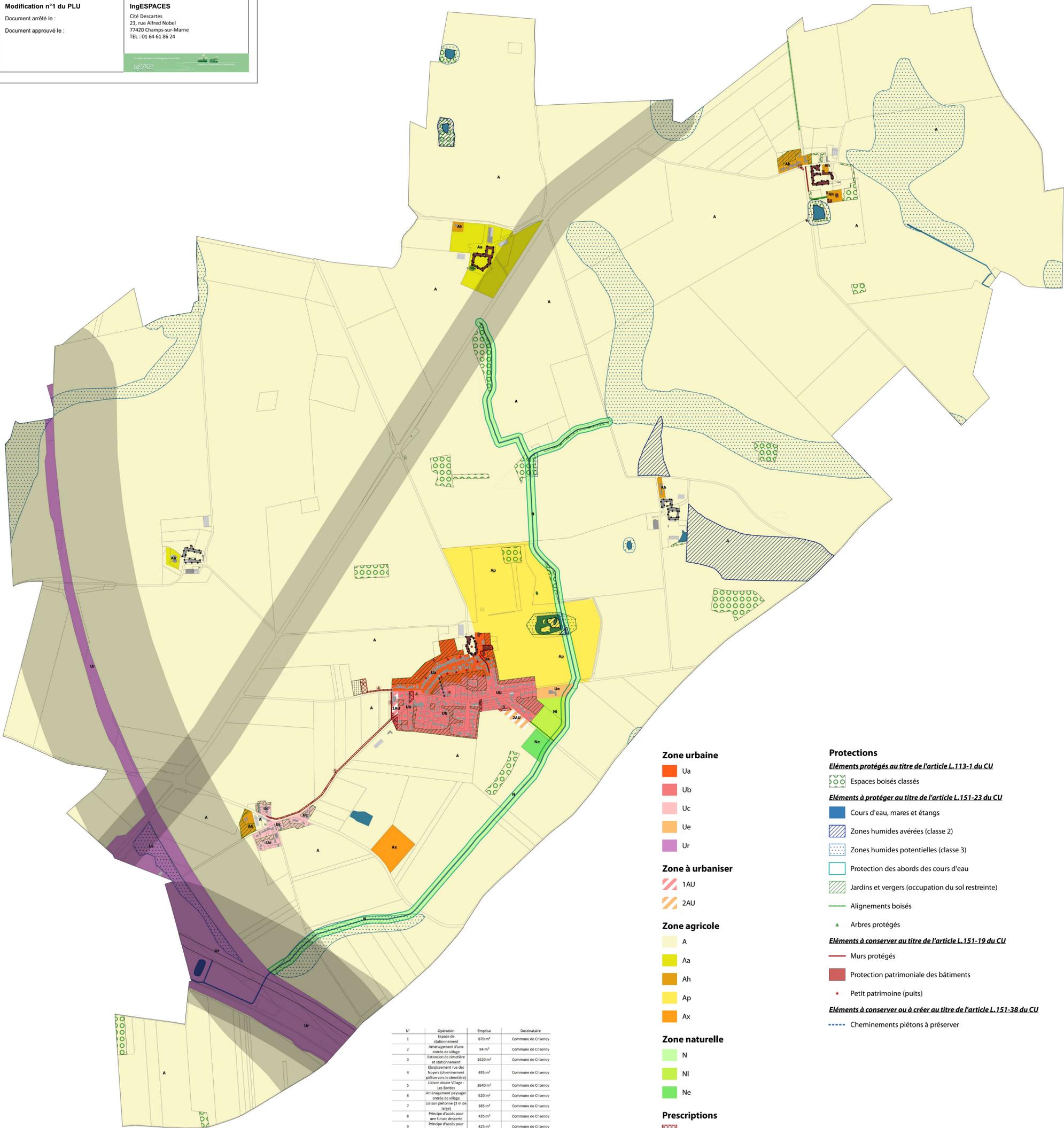
Version avril 2021

Modification n°1 du PLU

Document arrêté le :
Document approuvé le :

IngESPACES

Cité Descartes
23, rue Alfred Nobel
77420 Champs-sur-Marne
TEL : 01 64 61 86 24



N°	Opération	Emprise	Destinataire
1	Espace de stationnement	870 m²	Commune de Crisenoy
2	Aménagement d'une entrée de village	94 m²	Commune de Crisenoy
3	Extension de cimetière et stationnement	1620 m²	Commune de Crisenoy
4	Eloignement rue des Neiges (aménagement pilon vers le cimetière)	495 m²	Commune de Crisenoy
5	Liaison école village - Les Bordes	3640 m²	Commune de Crisenoy
6	Aménagement paysager entrée de village	620 m²	Commune de Crisenoy
7	Liaison pédonne (3 m de large)	385 m²	Commune de Crisenoy
8	Principe d'accès pour une future desserte	425 m²	Commune de Crisenoy
9	Principe d'accès pour une future desserte	425 m²	Commune de Crisenoy
10	Emprise réserve incendie	90 m²	Commune de Crisenoy

Zone urbaine

- Ua
- Ub
- Uc
- Ue
- Ur

Zone à urbaniser

- 1AU
- 2AU

Zone agricole

- A
- Aa
- Ah
- Ap
- Ax

Zone naturelle

- N
- NI
- Ne

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L.151-11

Application de l'article L.111-6 du CU

- Bande d'inconstructibilité
- Voie ferrée : 300m
- A5 : 250m
- RN 36 : 100m

Protections

Eléments protégés au titre de l'article L.113-1 du CU

- Espaces boisés classés

Eléments à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU

- Cours d'eau, mares et étangs
- Zones humides avérées (classe 2)
- Zones humides potentielles (classe 3)
- Protection des abords des cours d'eau
- Jardins et vergers (occupation du sol restreinte)
- Alignements boisés
- Arbres protégés

Eléments à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU

- Murs protégés
- Protection patrimoniale des bâtiments
- Petit patrimoine (puits)

Eléments à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du CU

- Cheminements piétons à préserver